

nement avait entrepris de fermer des bases des Forces canadiennes un peu partout au pays et il leur est arrivé de fermer une base près de Clinton, dans le comté de Huron. Un peu plus tôt, des questions avaient été posées à la Chambre. J'ai ici une réponse qui a été donnée par le premier ministre et que j'aimerais citer. Il s'agissait d'une réponse à une question du député de Malpègue qui avait demandé ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire de plus à poser sur ce très important sujet. Je l'adresse au très honorable premier ministre. Est-il disposé à assurer la Chambre que avant de fermer quelque base, le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour dédommager, dans la mesure où cela est humainement possible, la population et les localités en cause, de toute conséquence défavorable, d'ordre économique, qu'ils pourraient subir?

Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas disposé à donner une telle assurance générale, car il est possible que, dans certaines régions, la fermeture de la base n'ait pas les sérieuses conséquences dont s'inquiète le député. Mais dans les cas de graves conséquences d'ordre économique, pour employer les paroles du député, je puis vous assurer que le gouvernement ne fermerait pas ces bases sans avoir examiné d'autres façons de diminuer ces conséquences.

Depuis, un travail énorme a été accompli pour fournir de l'emploi dans cette région et à cette base en particulier. Évidemment, il ne s'agit pas d'une région désignée. Nulle part au sud de Parry Sound, en Ontario, est une zone qui ait besoin d'être désignée et le gouvernement ne le juge pas utile peut-être parce que les gens y sont industriels et capables de se tirer d'affaire. Elle fait partie de la région où mon ami, le député de Don Valley, est né et a grandi. Mais le gouvernement nous avait promis d'accorder une certaine aide.

Récemment, au cours des deux dernières années, sept usines s'y sont établies, dont l'usine de maisons mobiles Glendale. Elle emploiera près de 150 personnes. Nous n'avons certainement reçu aucune aide du gouvernement pour attirer des entreprises, mais nous en avons eu beaucoup du gouvernement ontarien sous forme de prêts pour l'expansion économique.

Le gouvernement fédéral leur dresse maintenant un autre obstacle. Je saurais gré au ministre d'examiner de près les instances que lui forment les fabricants de maisons roulantes.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je m'y engage. Si l'association des fabricants veut confirmer la date à laquelle elle voudrait nous voir, nous sommes prêts. Nous lui avons déjà fait parvenir une invitation.

M. Higson: Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Je lui sais gré de ses observations au sujet de la célérité avec laquelle, à son avis, le gouvernement peut agir quand il s'agit de prouver qu'il y a préjudice et qu'il faut rétablir un droit. Voici ma question. A la suite des instances formulées par le Conseil canadien d'horticulture et d'autres personnes dans l'industrie, ne faut-il pas deux ou trois semaines avant d'imposer une surtaxe sur les cerises à chair douce et alors la majorité de la récolte a été recueillie et vendue à de bas prix à cause de la concurrence des produits étrangers?

M. Gillies: J'aimerais attirer l'attention du ministre sur le numéro tarifaire 6300-1. Je me demande ce qui a motivé la réduction du tarif sur le riz nettoyé, qui a été porté de 50 à 25 c. les cent livres, étant donné que cette réduction représente une économie d'un quart de cent la livre et que la consommation de riz au Canada n'est que de six livres par habitant. Cette réduction aura bien peu d'effet sur le coût de la vie au Canada, me semble-t-il, et pourtant elle

Tarif des douanes (n° 2)

aura de grandes répercussions sur l'ensemble de l'industrie canadienne. Pour quel motif le ministre propose-t-il ce changement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il s'agit ici, comme le député le sait, du tarif de préférence britannique et du tarif de la nation la plus favorisée sur le riz nettoyé. Ces tarifs ont été réduits de 50 c. les cent livres à 25 c. Nous avons suivi le principe qui s'applique à tous ces numéros tarifaires: cela rendra-t-il le prix du riz plus compétitif au Canada pour le consommateur sans nuire aux producteurs et transformateurs canadiens? C'est ce qui a motivé notre action.

M. Frank: J'aimerais continuer les observations que j'ai faites cet après-midi sur le numéro tarifaire relatif aux maisons roulantes et roulottes remorquées. Le ministre a-t-il bien dit qu'il a fixé une réunion avec l'association canadienne ou que si elle le demande, il la convoquera? Je n'ai pas très bien saisi.

● (2120)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous avons écrit à l'Association nationale des fabricants de maisons mobiles pour leur demander de nous fixer un rendez-vous à Ottawa, mais nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

M. Frank: Il y a combien de temps?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le 9 mai.

M. MacLean: Monsieur le président, j'aimerais poser une question plutôt générale sur les répercussions que, selon le ministre, les modifications tarifaires sur les sucres de toutes sortes devraient avoir sur l'industrie canadienne de raffinage du sucre et sur la situation du marché du sucre dans les pays exportateurs. Je présume que le seul tarif maintenu vise le sucre complètement raffiné et que toutes les catégories de sucre qui sont indiquées comme entrant en franchise en vertu du tarif préférentiel britannique sont celles des sucres non raffinés. Je ne suis pas sûr de la terminologie qui s'applique dans le présent cas, mais j'aimerais qu'on m'explique en mots ordinaires quelles seront les conséquences pratiques de ce changement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, j'espère pouvoir donner satisfaction à l'honorable représentant en mots ordinaires. Ce que nous avons fait, c'est d'accepter le rapport de la Commission du tarif sur le sucre. Nous ne sommes pas allés aussi loin qu'elle l'aurait aimé parce que nous avons conservé la préférence australienne. Nous sommes en train de négocier un nouvel accord commercial canado-australien et nous ne voulons pas la supprimer.

Nous avons parlé aux raffineurs canadiens de cet article ils nous ont donné l'assurance qu'ils peuvent le limiter. Nous avons cherché à introduire plus de concurrence dans la distribution, la transformation et le raffinage du sucre au Canada sans nuire à la capacité de concurrence des raffineurs et producteurs canadiens sur les marchés du monde.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'ai remarqué aujourd'hui que les fabricants de matériel électrique se sont plaints que les réductions tarifaires sur les appareils électriques les toucheraient. Le ministre pourrait-il nous préciser de combien sont ces réductions et surtout quelles seront les effets de la dévaluation ou de la revalorisation sur quelques-uns de leurs rivaux? Pourquoi réduire le tarif, puisque d'après eux, les droits ne contribuaient pas à